Deuxième Année. — Numéro 151. CINQ CENTIMES *Samedi 30 Mai 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements [illegible]	4 fr 50	8 fr.	15 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS [illegible]	5 fr 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

S'ADRESSER POUR LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

PARTI OUVRIER

Election au Conseil Général

DU 7 JUIN 1896

Canton Sud de Lille

GUSTAVE DEVERNAY

TYPOGRAPHE

Rédacteur au "Réveil du Nord"

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

CONSEIL DE CABINET

Paris, 28 Mai

Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'agriculture en conseil de cabinet sous la présidence de M. Méline. Ils se sont occupés des questions qui sont à l'ordre du jour des Chambres et des interpellations qui sont annoncées.

L'INSURRECTION CUBAINE

Washington, 28 mai.

A la suite de la décision de la cour suprême, au sujet du drapeau danois le *Horsa*, les Etats-Unis vont redoubler de vigilance pour empêcher les préparations d'expéditions flibustières, et pour poursuivre et punir les coupables.

Londres, 28 mai

On télégraphie de New-York au *Standard*.

« On attend journellement l'arrivée du steamer *Laurada* pour prendre une expédition de flibustiers destinée à Cuba.

» Le *Laurada* compte échapper à la décision qui a été prise contre le *Horsa* en embarquant séparément les hommes et les armes.

» Pour condamner le *Horsa*, on s'est, en effet, basé sur le fait que la présence d'hommes et d'armes sur le même navire constituait une expédition militaire, à moins qu'on ne pût prouver que les armes n'étaient pas destinées aux hommes. »

LA SITUATION EN CRÈTE

Londres, 23 mai

On télégraphie de la Canée au *Times* :

On estime qu'il y a eu trente victimes à la Canée seulement.

Le commandant du cuirassé anglais « Wood » a rendu visite à Kurkhas pacha. Les consuls étrangers sont remplis de réfugiés.

Il y en a une centaine au consulat d'Angleterre.

Les assiégés de Vamos sont au nombre de 6,000.

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 28 mai

On vient de fixer aux 25, 26 et 27 juin la comparution d'Arton devant la cour d'assises (affaire de la dynamite). Arton a choisi, comme on sait, M. Demange pour défenseur.

Les *Petites Affiches* publient la note suivante :

« D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine séant à Paris, il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal prononce définitivement au 16 juin 1896 la date de la cessation des payements de la maison de M. Arton, Léopold-Henri, ayant fait le commerce de manufacturier-escompteur, à Paris, rue Rouget de l'Isle, 3, sous le nom de Arton (Emile) ».

LA CATASTROPHE D'ADELIA

Alger, 28 mai

L'enquête judiciaire ouverte par le parquet de Philippeville est terminée.

Trois agents de la Compagnie sont inculpés : Dervaux, chef de la gare d'Adelia, Dillac et Barbier, chauffeur et mécanicien du train militaire.

L'affaire viendra devant le tribunal correctionnel de Philippeville dans la première quinzaine de juin.

UN BANDIT ARABE

Tunis, 28 mai

Les spahis ont opéré, dans les environs de Sfax, l'arrestation du bandit Salem-el-Resqui, déserteur, échappé le 2 mai 1894, du pénitencier militaire de Bône.

Salem tenait la campagne depuis deux ans, terrorisant les environs de Sfax.

On croit que ce bandit est un des auteurs ou l'un des complices de l'assassinat de la famille Leach.

Cette arrestation, qui a été très mouvementée, cause une vive émotion.

LE CHOLERA EN ÉGYPTE

Londres, 28 mai.

Du Caire au *Times* :

Dans un village de 350 habitants, près de Maricol, il y eu 95 décès cholériques, dans l'espace de cinq jours.

Les médecins font défaut à Alexandrie et au Caire.

L'épidémie s'étend dans les environs du Caire. Nombre de riches Européens ont déserté Alexandrie.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 28 mai.

L'Académie française a procédé aujourd'hui, à une heure, à l'élection de deux immortels, en remplacement de Pasteur et d'Alexandre Dumas fils.

Les candidats étaient : pour le fauteuil de Pasteur, M. Gaston Paris ; pour celui d'Alexandre Dumas, MM. Zola, Barboux, Becque, Jean Aicart et le baron Imbert de Saint-Amand.

Trente-trois académiciens ont pris part au vote. Les morts, on le sait, sont Pasteur et Alexandre Dumas fils, dont on procède au remplacement, et M. Léon Say.

Fauteuil de Pasteur. — A une heure vingt-cinq minutes, on commence le scrutin. Voici le résultat de cette élection :

Ont obtenu : MM. Gaston Paris 28 voix ; Imbert de Saint-Amand, 2 ; Frédéric Godefroy, 3.

M. Gaston Paris est élu.

Fauteuil d'Alexandre Dumas. — Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants : MM. Jean Aicard, 10 voix ; Zola, 10 ; Bardoux, 6 ; bulletins blancs, 2.

Deuxième tour : MM. Jean Aicard, 8 ; Zola, 11 ; Barboux, 7 ; Becque, 3 ; Imbert de Saint-Amand, 1 ; bulletins blancs, 2.

Troisième tour : MM. Jean Aicard, 9 ; Zola, 9 ; Barboux, 9 ; Becque, 2 ; Imbert de Saint-Amand, 0 ; bulletins blancs, 4.

Quatrième tour : MM. Jean Aicard, 6 ; Zola, 10 ; Barboux, 11 ; Becque, 2 ; Imbert de Saint-Amand, 1 ; bulletins blancs, 3.

Cinquième tour : MM. Zola, 14 ; Barboux, 13 ; Aicard et Imbert de Saint-Amand, 2.

Sixième tour : MM. Zola, 11 ; Barboux, 14 ; Aicard, 4 ; Imbert de Saint-Amand, 1.

Septième tour : MM. Zola, 8 ; Barboux, 16 ; Aicard, 3 ; Becque, 1 ; Imbert de Saint-Amand, 1.

Il y a lieu à un huitième tour de scrutin. Ce dernier vote n'a pas donné de résultat. L'Académie remet l'élection au mois de février prochain.

UN MONUMENT A VOLDERS

Bruxelles, 28 mai.

Le conseil général du Parti ouvrier belge a décidé d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument à Volders, sur le lieu de celui de César de Paepe.

Les souscriptions seront reçues au journal *Le Peuple*, à Bruxelles.

L'ENNEMI NOIR

Du congrès tenu par les cercles catholiques à Reims, doit sortir une fédération destinée à unir entre eux, pour une action politique commune, tous les groupements ouvriers chrétiens.

A quels buts ce nouveau de propagande répond exactement cette organisation nouvelle ?

C'est ce que M. de Mun a voulu exposer dans son discours, dont nous ne contesterons point l'élégance ni l'harmonie, mais qui nous laisse aussi mal renseignés qu'auparavant.

L'orateur catholique appelle, il est vrai, ses auditeurs « pionniers des temps nouveaux », il les convie à une œuvre sociale qui serait comme une sorte d'appel au bien-être pour le peuple ouvrier contre « des souffrances et des injustices *imméritées* ».

Seulement, en fidèle orthodoxe, il corrige ce que ses prémisses pourraient avoir de trop audacieux par cette restriction décourageante que les pionniers des temps nouveaux doivent rester attachés au passé et que les souffrances sont méritées aussi bien que les injustices.

Plus loin, M. de Mun déclare intangibles les institutions fondamentales de la présente société.

Ce qui revient à dire que les fédérés s'appliqueront à ne rien faire et même à empêcher qu'il soit fait quelque chose. Nous commettrions donc une erreur lorsque nous nous jugions, à l'instant, insuffisamment renseignés.

Le but auquel tendent M. de Mun et ses amis, celui que leur assigne l'Eglise, est toujours le même : barrer la route au peuple, le maintenir dans la dépendance capitaliste qui remplace le servage féodal.

Il y a de changement que dans la forme donnée à cette propagande. Très sûrement, les cléricaux exploitant la confusion qui a jeté une partie de la démocratie républicaine, que les renoncements de ses anciens chefs ont dévoyée, ils ne déclarent point, comme autrefois, de guerre au milieu de la foule et nous les voyons courir les réunions publiques sans pour cela abandonner la chaire.

Ils se disent républicains, ils se donnent comme des démocrates farouches, « soucieux de l'émancipation du peuple sous des auspices principes démocratiques et démocratiques ».

Cette stupéfiante hypocrisie qu'elle paraît, non est pas moins dangereuse, car ceux qui l'emploient sont conséquents à eux-mêmes, et leur perséverance.

Les voyons-nous, ces soldats de l'obscurantisme, sous l'uniforme sont les ouvriers, les uns qui la digestion paralysée et qui se reposent sur des mercenaires du soin de leur défendre ? Nous ne le voyons pas. Ils ont enlevé parmi les vieux débris de l'aristocratie terrienne, drapés dans leur intransigeance facile, parce que rien ne les tente, non plus dans la lande guerroyant et pillant des rodomons à la Cassagnac, mais talent, sans cottage, uniquement préoccupés de la satisfaction journalière de leurs exquis besoins et flattant aux portes de maisons royales ou impériales pour découvrir l'office le mieux fourni de pitances.

Ceux que nous devons par-dessus tout redouter, sur qui il nous faut veiller sans répit et qu'il nous faut combattre sans merci, possèdent une méthode savamment combinée : ils suivent des chemins pleins de ressources, ils obéissent à des voix dont l'éloquence exerce sur les masses ouvrières *un charme pernicieux*, parce qu'elle les endort en leur apprenant la résignation.

Avant qu'il soit longtemps, les soi-disant démocrates chrétiens auront pris, contre nous, la première place dans la bataille sociale ; ils seront la phalange autour de laquelle se rallieront les conservateurs aux abois, et les républicains félons. Mais, en dépit de tous ces avantages, ils n'opposeront qu'un obstacle passager au prolétariat socialiste, car ils n'ont pour nous combattre que des négations et d'ineptes utopies. Même en y joignant l'aide de Dieu et de la Vierge Marie ces armes-là nous semblent impropres à donner la victoire.

GÉRAULT-RICHARD.

CHOSES MILITAIRES

Serait ce un signe des temps ?

Mon attention vient d'être appelée par une série d'études parues dans l'*Avenir militaire* sur bien des choses vues, vécues fortement, senties et racontées sans le traditionnel esprit de fausses convenances et de réserve hypocrite que se croient tenus d'observer les plus indépendants, quand ils parlent de l'armée.

Nous sommes loin, on le voit du sort réservé jusqu'ici aux ouvrages de ce genre. Car pour peu qu'un livre contienne des critiques un peu vives de notre présente organisation militaire, ou le silence le plus complet est fait autour de l'œuvre, ou son auteur provoque un tollé général de récriminations violentes, d'accusations saugrenues dont la plus commune consiste à le représenter comme absolument dépourvu de patriotisme.

Rappelez-vous le *cavalier Miserey*, d'Abel Hermant, *Biribi*, de Darien, et *Sous Off* de Lucien Descaves. Ces trois écrivains furent l'objet des attaques les plus outrageantes et les moins dans leurs jugements se prononcèrent qu'ils avaient commis une mauvaise action, en calomniant l'armée.

Depuis quelque temps cependant et à la suite de scandales plus ou moins retentissants, il semble que l'indépendance de la pensée refuse à qui traite des choses militaires ait conquis son droit de cité, même vis-à-vis de l'armée. C'est ainsi que les réclamations formulée par le colonel Allaire, brisé par l'autorité supérieure pour avoir poursuivi des officiers malversateurs que protégeait le général de Lignières, ont trouvé un accueil favorable et éveillé des échos qui fussent restés muets autrefois. Sa brochure fut commentée, analysée, discutée par des organes importants, et, en somme, si cet officier supérieur n'a pu se faire rendre justice par l'autorité militaire, il a trouvé grâce devant l'opinion publique dont la sentence quand elle est exactement informée est toujours plus équitable que celle de la hiérarchie professionnelle.

Le livre l'*Esprit militaire*, par le capitaine Verdier est, lui aussi, comme la brochure du colonel Allaire, un plaidoyer *pro domo*, un appel devant le tribunal de l'opinion.

Mais son auteur, dans les deux volumes que je viens de parcourir rapidement n'a garde de se limiter à une défense pitoyable. Son cas est d'ailleurs banal. Il n'a pas eu à protéger parer à subir des injustices et des outrages exceptionnels. Son lot a été le lot commun à quiconque embrasse la carrière militaire. Voici sa biographie, telle qu'il la résume :

Engagé en 1866, il est nommé provisoirement sous-lieutenant en 1870 au moment où l'ennemi arrive à Saint-Cyr. Il fait la campagne contre les prussiens et l'insurrection, fait ensuite un stage d'une année à Saint-Cyr, après quoi il est définitivement nommé officier, avec un avancement assez rapide, car il était capitaine dès 1881. En 1885, il part pour le Tonkin, où il est cité à l'ordre du jour de l'armée.

Il rentre en France en 1886, et le découragement qui s'était emparé de lui à maintes reprises l'envahit définitivement. Il végète, de garnison en garnison, attriste toujours, révolté souvent par les misères de la servitude militaire pour les quelles il n'était pas fait.

Un jour, les injures grossières d'un général font déborder le vase, il écrit une lettre un peu vive à M. de Freycinet, ministre de la guerre dont il sollicite la mise à la retraite. En guise de réponse, on lui inflige un blâme sévère. On prétend que ses allégations sont mensongères. Il s'exaspère dans sa dignité froissée, blessée par les mille et menues injustices de tous les jours, demande une enquête, on le met en non activité par retrait d'emploi.

Il ne se tient pas pour battu, proteste de plus belle contre ce qu'il considère comme une iniquité criante, tant et si bien qu'on le réintègre dans l'armée. Mais son énergie est à bout. Le corps et le cœur malades, il invoque une maladie contractée au Tonkin et parvient à obtenir un congé de retraite pour infirmités contractées dans le service.

Vous le voyez, c'est la vie banale de tous les officiers et de tous les soldats qui passent par les froissements et les meurtrissures journalières du capitaine Verdier. Seulement tandis que la plupart s'adaptent, par un dessèchement graduel de leurs facultés affectives et intellectuelles aux mœurs de la caserne, M. Verdier, lui, n'a cessé de souffrir dans sa fierté d'homme, dans son intellihence et son amour des questions militaires.

Notre auteur, en effet, aime l'armée. Non pas l'armée passive, brutale, incohérente sans âme ni direction morale, telle que nous l'ont faite les mêmes erreurs et les mêmes abus qui conduisirent la France à la débâcle de 1870-1871, mais l'armée nationale par lui rêvée, l'armée d'une grande famille dont les membres sont fraternellement unis par le sentiment des grands devoirs à remplir, pour la noble tâche de relèvement que la France attend d'elle.

Le capitaine Verdier a beaucoup lu, beaucoup réfléchi, médité sur les causes de nos défaites ; il a étudié l'armée allemande, scruté ce qui se cache de faiblesse, de désordres, d'irrégularités dans le fonctionnement de l'armée française, et c'est le résultat de ses méditations, de ses réflexions qu'il nous livre, à travers les incidents de son autobiographie.

Observateur aigu, il a mis à profit ses ennuis, ses déboires, les menus démêlés qu'il a pu avoir avec ses chefs pour nous tracer un tableau vivant, animé du régiment et de l'administration militaire. Et ce tableau est d'autant plus effrayant que son auteur l'a fait sans aucune préoccupation littéraire, sans recherche d'effet. Mais précisément l'effet est d'une intensité poignante car on sent une sincérité de récit, une justesse de trait qui ne doivent rien à l'artifice du style ou à l'habileté de la composition également absents de ces deux volumes.

Oui le tableau est navrant, car on y voit des officiers généraux à l'esprit borné, au caractère despotique, faire peser sur leurs subordonnés une autorité tracassière, méchante, s'affirmant brutalement, sans aucun souci ni de la dignité des officiers sous leurs ordres, ni de la santé et la vie des soldats qu'ils dépensent sans compter. A leur tour, les officiers supérieurs reportent ces mœurs grossières, sans élévation ni préoccupation morale sur les officiers subalternes, capitaines et lieutenants. Partout une administration [illegible] suspectes les fournisseurs, du *Pleur*, du *chapardage*, des masses noires, aucun souci de la patrie, de la France.

Le *Temps* et l'*Avenir militaire* ont consacré des articles élogieux à ce livre audacieux, convaincu, bien fait pour inspirer de sérieuses inquiétudes. Serions-nous à la veille de secouer les préjugés de toute nature qui aveuglent ce pays sur le caractère réel de son organisation militaire ? Nous le souhaitons sans trop oser l'espérer.

Gustave ROUANET,
Deputé de la Seine

Lettre Socialiste

Jusqu'à présent nos adversaires sont parvenus à retarder la chute du régime bourgeois en nous attribuant des idées et des visées que nous n'avons pas — que nous ne pouvons pas avoir ; l'interprétation jésuite que et erronée de la doctrine socialiste permet seule aux oppresseurs actuels de la classe ouvrière de se maintenir au pouvoir et de conserver leurs privilèges.

C'est ainsi qu'ils nous accusent de vouloir substituer la suprématie d'une classe à la suprématie d'une autre classe, et de n'avoir pour but que de réduire en esclavage, au profit des déshérités d'aujourd'hui, les possédants et les parasites que nous considérons comme une calamité sociale ; si nous n'avions réellement pour objectif que de pousser les masses à opérer au plus vite ce chassé-croisé parfaitement absurde, on pourrait parler sans rire de notre « ambition » et de notre « banditisme ». Seulement la théorie collectiviste, dont nous nous sommes faits les ardents et infatigables propagandistes, aboutirait, dans son application, à un résultat tout différent.

Une opinion assez répandue dans les masses ignorantes, c'est que la division de la société en classes antagonistes, l'existance de catégories d'hommes riches jusqu'à la pléthore et de catégories d'hommes pauvres jusqu'à la privation, doivent se perpétuer fatalement, sans espoir de réorganisation et de réconciliation sociales ; de ce que l'histoire nous montre, à travers tous les âges, les êtres hiérarchiquement subordonnés, classés en maîtres et en esclaves, en seigneurs et en serfs, en patrons et en ouvriers, en exploiteurs et en exploités, en privilégiés et en parias, il semble à d'aucuns que l'humanité soit condamnée à traîner éternellement cet ignominieux boulet.

Cependant nous réclamons nous autres socialistes, le bien-être pour tous, résultant du travail de tous et de l'harmonie sociale ; loin de traiter en ennemis le petit patronat, le petit commerce et la petite propriété qui nous font la stupide et monstrueuse guerre que l'on sait, nous voulons leur donner plus de sécurité et garantir leur avoir actuel contre l'accaparement du gros capital, qui se constitue précisément avec les dépouilles de ces malheureux inconscients.

Ainsi le Parti ouvrier, armé de son programme et fort de son principe, prend la défense de ses adversaires eux-mêmes ; il apporte dans la lutte des idées — cette belle confrontation si justement célébrée par Jaurès — l'expression théorique d'une vérité scientifique, loin de se borner à rechercher, près des foules faciles à enthousiasmer, de puérils succès dûs à des acrobaties de langage, les orateurs et les écrivains du Parti ouvrier français laissent à d'autres le soins de peindre, en termes plus ou moins éloquents, la misère, la souffrance et la servitude prolétariennes ; ce qu'ils considèrent comme leur tâche, c'est le développement et la vulgarisation de la doctrine socialiste, trop peu connue même de quelques-uns qui l'acclament.

Notre but, indiqué et déterminé par l'évolution des phénomènes économiques et non par celle de la pensée humaine, c'est de communaliser progressivement, graduellement et rationnellement la propriété des moyens de production, de communication et d'échange ; bavards et fourbes ceux qui prétendent avec obstination que les socialistes rêvent un bouleversement immédiat et intégral du théorganisme social actuellement en fonction et en vigueur.

Dans quel but et par quel moyen déposséderait-on de leurs économies, de leur outillage ou de leur bien mobilier et immobilier des gens qui résument en leurs personnes la société future, en ce sens qu'ils sont en même temps capitalistes et travailleurs ; peut-on nous croire assez fous pour payer ainsi notre existence en une incessante bataille, dans le fallacieux espoir de jeter bas quelques hommes favorisés de la fortune et de nous hisser à leur place ? peut-on se moquer du public au point de lui rabâcher cette idiotie que les socialistes voudraient vivre à ne rien faire, après s'être partagé les dépouilles de leurs adversaires vaincus ?

Les petits enfants, qui ont sur les grands cet avantage ou cette infériorité de n'être pas initiés aux ignobles dessous de la comédie humaine, savent maintenant que le fameux partage n'est plus qu'un épouvantail classique, usé à force d'avoir servi ; et bientôt les petits possédants, atteints dans leurs œuvres vives par les phénomènes économiques et la concentration capitaliste qui en est la conséquence immédiate comprendront que la classe ouvrière ne peut rien leur prendre, lorsqu'ils verront l'inévitable naufrage accompli et les épaves de leur fortune ou de leur aisance personnelles s'en allant grossir les amas de richesses accumulées et détenues par la minorité parasitaire et spéculatrice qu'ils soutiennent encore de leurs actes.

H. MILLET.

L'INCIDENT BARATIER

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 28 mai.

Un de nos confrères du matin a interviewé notre collaborateur Gustave Rouanet. Voici quelles ont été ses réponses :

« — Je ne sais, dit Rouanet, si mon interpellation se produira, puisque le motif qui l'avait provoquée n'existe plus, aujourd'hui ministre. Et pourtant j'avoue être surpris de la déclaration faite par le général Billot.

Tous les journaux ministériels avaient annoncé la réintégration de M. Baratier — et quand je lui ai écrit pour l'aviser de mon intention de citer les termes de ma lettre de l'interpeller sur la « réintégration de M. Baratier », il avait parfaitement accepté la discussion placée sur ce terrain. Donc, le renseignement était exact ; mais il paraît, ajoute Rouanet en souriant, que la crainte de l'interpellation est le commencement de la sagesse.

— Mais croyez-vous sincèrement que M. Baratier ait trempé dans l'affaire des faux poinçons ?

— Je ne sais qu'il ait trempé indirectement ; mais il est démontré aujourd'hui qu'il a cherché à couvrir son subordonné Meyer, qui, lui, était si bien compromis qu'il a été condamné à la prison.

Aussi, à mon sens, la mise à pied de l'intendant général était une mesure encore trop anodine.

Il est donc surprenant que le ministre actuel ait voulu le réintégrer purement et simplement.

— Pensez-vous qu'il ait vraiment eu cette intention ?

— Ce ne est pas tout aux M. Baratier a été réintégré en fait et le général Billot n'est revenu sur cet acte que par crainte du scandale qu'aurait provoqué mais de manière d'explication.

— Les journaux de ce matin annoncent qu'il demande à passer devant un conseil d'enquête.

— Ah ! oui, on cherche à lui refaire une virginité ; mais la chose ne sera pas si commode que cela, car nous veillons et nous saurons nous mettre en travers.

« — De sorte que votre interpellation est plutôt remise que retirée ?

« — C'est probable ; car l'intendant général disposé de puissantes protections dans le parti actuellement au pouvoir. »

LES RÉQUISITIONS MILITAIRES

(D'un correspondant)

Paris, 28 mai

Les plaintes nouvelles des populations rurales, au sujet des réquisitions militaires pendant les manœuvres, ont enfin provoqué au ministère de la guerre la rédaction d'une instruction qui va être notifiée aux autorités militaires pour les réunions et les marches de troupes en 1896.

Les commandants de corps d'armée devront examiner, dès à présent, dans chacune de leurs régions, les places où il sera indispensable d'avoir recours aux réquisitions.

Ce n'est qu'après avoir utilisé tous les locaux disponibles, épuisé toutes les ressources du service des places et du cantonnement, que l'on utilisera le logement chez l'habitant.

D'autre part, en ce qui concerne l'hygiène des réservistes appelés aux manœuvres, les généraux en chef devront se concerter avec le service de santé pour arrêter certaines mesures prophylactiques jusqu'ici négligées, et dont l'observation eût évité des cas épidémiques assez nombreux.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai

Présidence de M. **Brisson**, président

Les députés mettent peu d'empressement à arriver. Dès que M. Brisson prend place au fauteuil, MM. Siegfried, Sahary, Méline, Barthou, Jaurès, Goblet, Codet, Cavaignac vont successivement s'entretenir avec lui.

A deux heures 2/4 la séance est ouverte par M. Brisson, président. Très peu de députés sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, on passe au tirage au sort des bureaux.

Les Instituteurs

M. Hubbard dépose une proposition de loi tendant à la modification de l'article 1384 du code civil relatif à la responsabilité des instituteurs en cas d'accidents survenus dans leur école. Il faut dire que ce sont le demandeur qui fasse la preuve que l'accident est arrivé par la faute de l'instituteur, et M. Hubbard termine en demandant l'urgence.

Le citoyen **Lavy** appuie la demande d'urgence.

M. Méline, président du conseil. — Le gouvernement fait toutes ses réserves quant au fond sur une proposition qui ignore absolument (Exclamations à l'extrême gauche).

Le citoyen **Lavy**. — Il y a plus de quatre ans que la question est posée par une série de jugements. Les instituteurs voient, derrière les persécutions dont ils sont l'objet, une pression exercée par les adversaires de nos écoles laïques. (Applaudissements à gauche).

M. d'Hulst monte à la tribune. Je viens relever, dit-il, les paroles de M. Lavy qui, quand je faisais partie du conseil départemental de l'instruction publique de la Seine, cette législation qui est si sévère trop sévère a été le plus souvent appliquée aux applaudissements du conseil municipal de Paris, contre les congréganistes.

Le citoyen **Carnaud**. — Après l'intervention du citoyen d'Hulst (exclamations), il n'est plus permis de douter de l'accord de la droite avec le ministère. (Applaudissements à gauche).

M. Méline, président du conseil. — Le gouvernement [illegible] opposition. En l'absence de [illegible] du projet de loi de l'instruction publique il réserve son opinion.

La Chambre devient houleuse, le bruit est incessant.

M. Cornée d'Ornano. — Au lieu de résoudre les questions, vous vous bornez à les agiter. Vous avez qu'à renvoyer la proposition à la commission qui s'occupe des instituteurs publics.

Par des voix contraires, l'urgence est déclarée et [illegible] de proposition Hubbard.

M. **G. Berry** [illegible] parole relative à une proposition de résolution tendant à créer un signe distinctif [illegible] des [illegible].

[illegible] **Jaurès** [illegible] que c'est avec [illegible] qu'il faut traiter cette question et ne pas laisser croire qu'il peut y avoir [illegible] entre les ouvriers, [illegible] combattants de [illegible].

L'urgence n'est pas déclarée.

Les interpellations

M. **le Président** [illegible] que les auteurs des deux interpellations qui viennent à l'ordre du jour sont d'accord avec le gouvernement pour demander que la date de ces interpellations soit ultérieurement fixée.

M. **Pourquery de Boisserin** dépose une interpellation sur l'Algérie qui est à l'ordre du jour depuis six mois.

M. **Fleury-Ravarin** répond que le gouvernement lui a demandé depuis quelques semaines la discussion de cette interpellation.

M. **Barthou** dit qu'il n'a pas eu la possibilité matérielle de s'occuper encore de cette question, c'est pourquoi motif qu'il a demandé un ajournement. Il accepte, en conséquence, l'ajournement à un mois.

M. **Marcel Habert** rappelle que cette question est soulevée depuis des années. Elle a toujours été ajournée à cause des crises ministérielles, ce qui prouve bien que tant qu'on aura le régime parlementaire aucune réforme ne sera possible.

La Chambre décide que cette interpellation sera jointe au 2e juin.

M. **le Président** indique le rapporteur de la proposition de loi sur les Sociétés de secours mutuels demande l'ajournement de cette question à la prochaine séance.

M. **de la Bry d'Ascon** se regrette.

M. **le Président** répond qu'il est naturel qu'à la suite d'un changement de cabinet, des délais soient demandés pour la discussion des divers projets de loi.

Le citoyen **Au Ide Boyer** rappelle que depuis trois ans les ministres du plomb attendent la solution de la question du plomb et établissent [illegible] droit d'entrée sur cette matière première. Il demande que cette question soit insérée à l'ordre du jour de M. [illegible].

M. **Méline** accepte cette proposition.

Le citoyen **Fabert** insiste pour qu'on discute auparavant la question des bureaux de placement.

Le citoyen **Coutant** dit que cette dernière question a une importance capitale pour les ouvriers.

M. **Le Hérissé** insiste pour qu'on discute avant tout la loi sur les plombs qui intéresse vivement les ouvriers.

M. **Rabier** demande le maintien pur et simple de l'ordre du jour afin qu'on ne retarde pas le moment où pourra être discutée la proposition de loi tendant à l'abrogation des lois contrariant aux fabriques des églises le monopole des inhumations.

M. **de la Porte** demande que la loi relative aux inhumations soit discutée im-